

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5374

objet : **Mandat spécial accordé à Mme la vice-présidente Mireille Elmalan pour une mission à Madagascar**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution des mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le projet Agire Haute Matsiatra, porté par la Communauté urbaine en partenariat avec la région Haute Matsiatra (Fiananrantsoa) et le bureau d'études Burgeap est financé à hauteur de 75 % par l'Union européenne. Il vise à renforcer les capacités des acteurs publics de l'eau dans cette région. D'une durée de trois ans, la convention de financement a été signée en juillet 2006. Conformément au rapport de démarrage et aux engagements pris à cette date, le premier comité de pilotage doit se réunir en août 2007.

Ce comité de pilotage aura pour objectifs :

- d'analyser qualitativement et quantitativement le travail réalisé,
- de préciser les orientations du projet,
- d'étudier des synergies possibles pour le financement d'infrastructures.

Madame Mireille Elmalan, vice-présidente chargée de l'eau et de l'assainissement, conduira la délégation chargée de participer à ce comité de pilotage qui se tiendra dans la région Haute Matsiatra du 8 au 15 août 2007.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à madame la vice-présidente Mireille Elmalan pour une mission à Madagascar du 8 au 15 août 2007.

2° - Les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,